

Compte-rendu

Conseil communautaire

Lundi 22 Octobre 2012

Au siège de la communauté de communes de Bièvre Est

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h30

Sommaire

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2012.....	3	6.2 Présentation du projet « Espace Numérique Médiathèque » et demande de subventions.....	9
2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3	6.3 Présentation du projet Atelier d'écriture et demande de subvention.....	10
3. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	3	6.4 Avenants aux marchés de fourniture de documents pour la Lecture Publique.....	10
3.1 Schéma d'équipements et de services.....	3	7. AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET GENS DU VOYAGE	11
3.2 Rapport d'activités d'Isère Aménagement ..	3	7.1 Subvention à l'Association « Ecout'Agri »	11
3.3 Augmentation du capital d'Isère Aménagement.....	4	7.2 Convention de financement de l'animation de la Réserve Naturelle de l'Etang du Grand-Lemps.....	12
4. ANIMATION SOCIALE	5	8. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS COMMUNAUTAIRES.....	13
4.1 Présentation du CEJ par Mme Evelyne MARCOUX-BASTARD (CAF).....	5	8.1 Décision du Président n°43/2012.....	13
4.2 Présentation du Ticket Culture par Mme Christine MAINGUENAUD (programme, tarifs et conventions).....	5	8.2 Décision du Président n°44/2012.....	14
5. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7	9. QUESTIONS DIVERSES.....	15
5.1 Convention de résiliation de Bail de M. BONIN – ZA de Rossatière à Chabons	7	9.1 Développement durable.....	15
6. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LECTURE PUBLIQUE.....	8	9.1.1 Présentation - Défi « Familles à Énergie Positive ».....	15
6.1 Présentation du projet « Site Internet » et demande de subventions au CDDRA, CG38, DRAC.....	8	9.2 Agriculture, Environnement et Gens du Voyage.....	15
		9.2.1 Schéma Départemental des Gens du Voyage sédentarisés.....	15

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 24 Septembre 2012

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Noël PIOTIN, Vice-président de la communauté de communes de Bièvre Est.

3. Aménagement de l'espace

3.1 Schéma d'équipements et de services

(Rapporteur : M. Yann LEGER)

- Vu la délibération n°2010-07-01 relatif à l'adoption du Projet de territoire ;

M. Yann LEGER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'espace », expose que la communauté de communes a confié en 2011 la mission au Cabinet « New Deal » de prolonger et préciser les enjeux n°2 et n°4 du Projet de territoire, à savoir :

- Maîtriser la dynamique résidentielle sur le territoire ;
- Renforcer l'offre d'équipements et de services et imaginer un déploiement des services adapté aux spécificités du territoire.

Pour l'enjeu n°2, suite aux différentes rencontres organisées dans l'ensemble des communes du territoire par le Cabinet « New Deal » depuis 18 mois et au débat organisé lors du conseil communautaire du 25 juin 2012, une délibération a été prise pour élaborer un PLU Intercommunal sans porté réglementaire. Un partenariat est en cours de finalisation avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise et un comité de pilotage comprenant deux élus par commune est en cours d'élaboration.

Désormais, il convient de préciser l'enjeu n°4 et notamment d'élaborer un schéma d'équipements et de services pour répondre aux enjeux du territoire. Monsieur Didier LOCATELLI, consultant, présentera la démarche.

3.2 Rapport d'activités d'Isère Aménagement

(Rapporteur : M. Yann LEGER)

- Vu la notification du rapport d'activités de la société Isère Aménagement présenté le 28 juin 2012 à son conseil d'administration ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Yann LEGER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'espace », expose que l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales précise que « les organes délibérants des collectivités locales doivent se prononcer une fois par an sur le rapport d'activités qui leur est soumis par leur représentant au conseil d'administration » de la société publique locale.

En tant qu'actionnaire d'Isère Aménagement, il convient que le conseil communautaire prenne connaissance du rapport d'activité et des comptes pour l'exercice 2011.

M. Yann LEGER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'espace », propose au conseil communautaire :

- d'approuver le rapport d'activités de la Société Publique Locale « Isère Aménagement » pour l'exercice 2011.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- d'approuver le rapport d'activités de la Société Publique Locale « Isère Aménagement » pour l'exercice 2011.

3.3 Augmentation du capital d'Isère Aménagement

(Rapporteur : M. Yann LEGER)

- Vu le courrier en date du 16 juillet 2012 de la société Isère Aménagement sollicitant une augmentation du capital de la société ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Yann LEGER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'espace », expose que par décision de 11 actionnaires a été créée il ya deux ans la société Isère Aménagement avec un capital de 300 000 €. Rejoint par 14 autres collectivités dont celle de la communauté de communes de Bièvre Est en date du 7 décembre 2010 qui démontre l'intérêt et l'attrait de la société. Sur cette période, Isère Aménagement a signé 43 contrats avec ses clients (actionnaires) pour un montant total d'honoraires de 5 610 K€.

Auourd'hui, la société Isère Aménagement envisage une augmentation du capital social, pour le porter à 1 200 000 €.

Cette évolution est rendue nécessaire par la montée en charge de la société, notamment sur les opérations en concessions ; le Plan Stratégique confié à un prestataire externe 2011 (la Scet) avait relevé ce point.

Les principales conclusions sur le capital de la société sont reprises ci-dessous :

- « Financièrement, l'analyse des comptes de résultats prévisionnels montre une sous-capitalisation de la SPL au regard des enjeux, en termes de développement ;
- Les fonds propres sont insuffisants dès l'année 2012 au regard des objectifs de chiffre d'affaires à se fixer. En effet, le niveau de capitalisation de la SPL doit couvrir 6 mois de besoins en fonds de roulement et assurer 5 % du chiffre d'opération correspondant aux opérations risquées, les concessions ;
- L'outil SPL, avec son niveau de capital, ne pourra assurer qu'un faible chiffre d'affaires, insuffisants pour répondre aux enjeux présentés dans le déroulement de l'étude réalisée ;
- Structurellement, l'élargissement du capital de la SPL doit être compatible avec un affectio societatis des actionnaires. Un actionnariat trop diffus et issu d'une faible participation au capital de la société ne permettrait pas d'atteindre cet objectif ;
- La problématique de l'élargissement ou l'approfondissement de l'actionnariat doit faire l'objet d'un débat en Conseil d'Administration ».

Le niveau du capital pour la société s'établirait, en fonction du compte de résultat et du volume d'opération, à 880 K€ en 2012 et à 1 700 K€ en 2015.

Le Conseil d'Administration de la société envisage, dans un premier temps, de porter le capital de la société de 300 K€ à 1 200 K€ dès 2012, soit une augmentation de 900 K€ à couvrir par les associés.

Ce montant paraît suffisant pour sécuriser la société dans les trois à cinq prochaines années.

Le Conseil d'Administration a défini une répartition cible répondant aux objectifs suivants :

- Une contribution de l'ensemble des actionnaires à cette augmentation selon les montants « objectifs » proposés ci-après,
- Une contribution plus importante pour certains actionnaires :
 - Le Conseil général de l'Isère, actionnaire de référence ;
 - La Communauté d'Agglomération « Grenoble Alpes Métropole » aujourd'hui principal client de la société ;
 - Les autres communautés d'agglomération du Pays Viennois et du Pays Voironnais (la communauté d'agglomération Porte de l'Isère est également actionnaire de la SPL « SARA ») ;
 - L'entrée au capital de la société de possibles futurs actionnaires : la commune de la Tour du Pin, le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons...

En conséquence, pour la communauté de communes de Bièvre Est, il s'agirait de porter la participation de 6 K€ (2 % du capital actuel) à 12 K€ (1 % du futur capital), soit un apport de 6 K€.

Le Conseil d'Administration d'Isère Aménagement a décidé de procéder à cette augmentation de capital au 4^{ème} trimestre 2012, après avoir recueilli les intentions de l'ensemble des actionnaires pour une mise en œuvre début 2013, soit après l'approbation des budgets primitifs 2013 en leur permettant d'inscrire les sommes nécessaires.

M. Yann LEGER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'espace », propose au conseil communautaire :

- de fixer à 6000 € le niveau de participation à cette augmentation de capital, portant à 12 000 € la participation de la CCBE au futur capital de la société Isère Aménagement,
- d'approuver cette augmentation de capital,
- dit que cette dépense sera à inscrire au compte 261 du budget principal 2013.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- de fixer à 6000 € le niveau de participation à cette augmentation de capital, portant à 12 000 € la participation de la CCBE au futur capital de la société Isère Aménagement,
- d'approuver cette augmentation de capital,
- dit que cette dépense sera à inscrire au compte 261 du budget principal 2013.

4. Animation Sociale

4.1 Présentation du CEJ par Mme Evelyne MARCOUX-BASTARD (CAF)

(Rapporteur : M. Roger VALTAT)

Monsieur Roger VALTAT, Conseiller délégué en charge de la commission « Animation Sociale » expose que la CAF de l'Isère est le principal partenaire financier du service animation sociale. Les prestations de services et subventions spécifiques de la CAF pour les centres socioculturels, les établissements d'accueil de jeunes enfants, les RAM et les accueils de loisirs représentent une recette moyenne de 400 000 euros par an.

A cette somme, se rajoute la subvention du CEJ (Contrat Enfance-jeunesse), entre 160 000 et 234 000 euros par an, contractualisée jusqu'en 2014.

Le CEJ comporte 2 volets : un volet enfance (0 - 6 ans) et un volet Jeunesse (6 – 17 ans). Avec du stock, du flux première génération et du flux deuxième génération.

Volet enfance : 6 projets : Le RAM 2 et le RAM 3, Les EAJE « les Lucioles », « Pirouette » et « Bidibulles », la coordination petite enfance.

Volet jeunesse : 18 projets : accueil de loisirs 4-11 ans, accueil de loisirs 12-17 ans, séjours, formations BAFA/BAFD, coordination jeunesse et l'accueil périscolaire et/ou péri restauration de Apprieu, Bizannes, Chabons, Colombe, Eydoche, Flachères, Le Grand-Lemps, Izeaux, Oyeu et St Didier de Bizannes. Et 3 actions définies comme non éligibles dans le cadre de la réglementation CEJ (animation 6-16 ans à Renage, Information des jeunes 12/17 ans et sensibilisation aux pratiques culturelles à Apprieu).

Mme Evelyne MARCOUX- BASTARD, Coordinatrice de Territoire de la CAF, explique l'objectif du CEJ et son mode de financement. Elle insiste sur le fait que chaque commune ayant une action inscrite au contrat est liée à celui-ci, même si c'est la CCBE qui est la seule signataire du contrat. Elle rappelle également l'importance des évaluations à fournir chaque année pour la liquidation du contrat.

4.2 Présentation du Ticket Culture par Mme Christine MAINGUENAUD (programme, tarifs et conventions)

Du 2 au 25 novembre 2012, la communauté de communes de Bièvre Est organise la 17^e édition du Ticket Culture en Bièvre Est, un événement attendu et reconnu sur le territoire.

Une programmation variée : 12 rendez-vous proposés dont deux spectacles jeune public, 4 pièces de théâtre, un spectacle humoristique en hommage à Bourvil, 4 concerts (Blues, rock, opéra, un hommage à Léo Ferré), une après-midi lectures. Des ateliers musicaux en direction des groupes jeunes menés par un groupe professionnel. Pour tous les goûts et pour toute la famille.

Une programmation de qualité : des spectacles sélectionnés parce que portés par l'enthousiasme des organisateurs. En tête d'affiche cette année, une mise en scène jubilatoire des *Fourberies de Scapin*.

Sur l'ensemble du territoire : un événement sur 11 communes de Bièvre Est, pour permettre à chacun de mieux connaître son territoire et créer un lien social intercommunal.

Des artistes locaux : certains artistes habitant en Bièvre Est, à Apprieu, Le Grand-Lemps, Izeaux... D'autres venant d'Isère, de Savoie... Jamais de bien loin... Cette proximité est toujours préservée pour entretenir le tissu culturel de notre territoire.

Des tarifs avantageux : Ticket famille ou Ticket individuel, tout est fait pour permettre à tout un chacun d'assister à tous les spectacles à des prix très raisonnables. Le Ticket famille à 40 euros est un pass permettant à 5 personnes de vivre tout l'événement sans autre supplément. Pour le reste, selon les spectacles, des tarifs variant de 5 à 10 €. La tarification spéciale pour les *Fourberies de Scapin* reste tout à fait accessible : 8 ou 14 euros, avec des réductions pour les détenteurs de Ticket famille ou individuels.

2012, l'année des partenariats : Subventionné par le Conseil général de l'Isère, soutenu dans sa communication par la radio France Bleu Isère, le Ticket culture permet aux habitants de tout un territoire de vivre en famille un événement de qualité, petit frère du Chapiteau de l'Isère.

Cette année, un partenariat a aussi été engagé avec la MJC d'Apprieu pour bénéficier de son expertise lors de l'organisation d'une soirée Jeunes. Et l'association Artézique, d'Izeaux, porte la soirée *Fourberies de Scapin* avec la communauté de communes de Bièvre Est.

Deux soirées se dérouleront en des lieux exceptionnels : l'une au Château de Pupetières à Chabons et l'autre à La Chapelle de La Grande Fabrique à Renage, de belles occasions de découvrir ou redécouvrir le patrimoine local.

Mieux connaître le Ticket Culture en Bièvre Est

Suite à la prise de compétence *petite enfance-jeunesse* par la communauté de communes de Bièvre Est au 1^{er} janvier 2011, le Ticket Culture est pris en charge par la commission « Animation Sociale » de Bièvre Est. Il est désormais piloté par une instance de coordination, émanant de cette commission, composée d'élus et d'habitants des 14 communes, ce qui permet à tous d'être acteurs et responsables dans cette démarche. Le service Lecture publique participe à l'organisation de la manifestation.

Le choix politique d'inscrire le Ticket culture dans l'animation sociale souligne la volonté de la communauté de communes, présidée par M. Didier Rambaud, de consolider et de développer les objectifs de lien social de cette manifestation en adéquation avec la politique culturelle de cohésion sociale assumée par le Conseil Général de l'Isère.

En 2011, 11 spectacles ont été proposés. Comme les années précédentes, cette manifestation intercommunale permettait en mutualisant leurs moyens aux communes membres de la communauté de communes de proposer une programmation riche et variée : spectacles jeune public, danse, concerts, théâtre, conférence...

A l'instar du Chapiteau en Isère, une culture de qualité était ainsi offerte en des lieux éloignés des grands centres urbains à des tarifs tout à fait accessibles. Ainsi le Ticket famille vendu à 40 euros et valable pour 2 adultes et 3 enfants pour tous les spectacles a été de nouveau plébiscité et a permis de remplir une de ses premières missions : assurer du lien social et intergénérationnel en offrant à nos concitoyens la possibilité d'assister à une programmation de qualité sans être arrêtés par des considérations financières.

Pas moins de 2 000 spectateurs ont participé à cette édition de notre manifestation, spectateurs venus en famille et n'hésitant pas à se déplacer de commune en commune, découvrant ainsi l'étendue et l'identité du territoire de Bièvre Est. Notons par exemple que 470 spectateurs ont assisté à l'un de nos spectacles jeune public ...

Nous avons proposé aux spectateurs de remplir des questionnaires et le dépouillement des réponses indique un indice de satisfaction excellent qui ne peut que nous inciter à poursuivre sur cette voie les années prochaines.

La notoriété à présent acquise du Ticket Culture en Bièvre Est en fait désormais un événement incontournable sur notre territoire et particulièrement attendu.

Perspectives :

Les principes définissant cette manifestation ont été posés par la commission « Animation Sociale » et constituent les grandes caractéristiques de l'action :

- Le Ticket culture a pour vocation de proposer une culture de qualité dans l'objectif d'offrir à la population une initiation et une sensibilisation à différentes formes de spectacles vivants ;
- La politique tarifaire doit être maîtrisée et modérée afin de permettre à tous, et notamment aux personnes fréquentant les centres sociaux du territoire, d'assister à tous les spectacles ce qui assure ainsi une mixité sociale et une véritable accessibilité à notre programmation ;
- La politique tarifaire et le choix des spectacles doivent favoriser les déplacements en famille et donc les moments intergénérationnels ;
- Chaque année, au moins un spectacle jeune public de très grande qualité doit être proposé afin de poursuivre la sensibilisation et l'éducation des enfants ; une collaboration avec le milieu scolaire doit être maintenue ;
- Les artistes de Bièvre-Valloire sont favorisés dans le choix de la programmation afin de consolider le tissu artistique du territoire ;
- Le Ticket Culture ne peut se concevoir sans poursuivre une réflexion approfondie sur le développement durable : utilisation de gobelets recyclables dans les buvettes, incitation au covoiturage pour accéder aux lieux de spectacles, mise en place d'une communication dématérialisée (par l'utilisation des sites internet de Bièvre Est et des communes et des réseaux sociaux et par la création d'une lettre électronique dédiée au Ticket Culture) ;
- La cohérence et l'identité du territoire sont privilégiées car les spectateurs sont incités à se déplacer sur les différentes communes accueillant la manifestation.

La programmation du Ticket Culture de novembre 2012 répondra à tous ces critères, proposant bien entendu deux spectacles jeune public, quatre pièces de théâtre, quatre concerts, une après-midi lectures. La diversité est de nouveau assurée au travers de ces 12 spectacles qui seront répartis équitablement sur les communes de notre territoire en quatre semaines. De nouveau, de nombreux artistes viennent de l'Isère voire de notre territoire le plus proche. Amateurs et professionnels ont été choisis, que ce soit pour soutenir cette profession, ou pour encourager de jeunes artistes débutants.

Où les spectateurs peuvent-ils acheter leurs places ?

- Directement sur le lieu du spectacle
- Centre socioculturel « Lucie Aubrac » - 20, rue Joliot-Curie, Le Grand-Lemps. Tel : 04 76 55 92 76
- Centre socioculturel « Ambroise Croizat », 750 rue de la République, 38140 Renage. Tel : 04 76 91 11 25

A quel prix ?

Les spectateurs peuvent payer l'entrée à chaque manifestation 10 Euros (enfant ou adulte).

Spectacle Jeune Public ou soirée jeunes (Concert Rock) : 5 Euros. (Enfant ou adulte).

Soirée Fourberies de Scapin : 8 (moins de 16 ans) ou 14 euros (réduction de 2 euros pour les porteurs de Ticket famille ou individuels).

Mais il est surtout proposé une tarification très avantageuse :

Ticket famille : 40 Euros pour 2 adultes et 3 enfants (moins de 18 ans) maximum, valable pour tous les spectacles (Réduction seulement pour les Fourberies).

Ticket individuel : 20 euros valable pour tous les spectacles (Réduction seulement pour les Fourberies).

Chéquier jeune Isère accepté.

Il est fortement conseillé de réserver ses places. Les jauges des salles sont parfois réduites.

5. Développement Economique

5.1 Convention de résiliation de Bail de M. BONIN – ZA de Rossatière à Chabons

(Rapporteur : M. Robert DOUILLET)

Convention de résiliation de bail de M. BONIN – ZA de Rossatière à Chabons.

- Vu l'avis favorable de la commission « Travaux » du 17 juillet 2012 ;
- Vu l'avis favorable de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage » en date du 06 septembre 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 septembre 2012 ;

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », expose que dans le cadre des acquisitions foncières de la zone d'activités de Rossatière sur la commune de Chabons, l'étude d'impact agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère en septembre 2010 concluait que M. et Mme BONIN perdaient 0,3 ha sur leur exploitation de 17 ha du fait de l'acquisition de la parcelle A351 en 2007 au consort Guigue.

Etant donné que la communauté de communes de Bièvre Est n'a pu trouver de compensation foncière équivalente à cet exploitant, la Chambre d'Agriculture de l'Isère propose de résilier le bail avec une indemnité d'éviction (portant sur 4 années de marge brute) de 1 111 € soit $3003\text{m}^2 * 0,37 \text{ €}$

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », propose au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer la convention de résiliation du bail avec Mme BONIN Marie-Hélène, avec versement d'une indemnité d'éviction de 1 111 €.
- dit que la dépense est inscrite au compte 6015 du budget annexe ZA « La Rossatière ».

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- d'autoriser le Président à signer la convention de résiliation du bail avec Mme BONIN Marie-Hélène, avec versement d'une indemnité d'éviction de 1 111 €.
- dit que la dépense est inscrite au compte 6015 du budget annexe ZA « La Rossatière ».

6. Développement culturel et Lecture publique

6.1 Présentation du projet « Site Internet » et demande de subventions au CDDRA, CG38, DRAC

(Rapporteur : M. Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », en date du 08 octobre 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », présente le projet de Site Internet du Réseau de Lecture Publique. Ce site Internet permettra de communiquer sur l'ensemble des établissements de lecture publique du territoire, et notamment sur la Médiathèque Intercommunale. Il est donc important que ce site voit le jour dès le début de l'année 2013. Il permettra notamment un accès à l'ensemble des informations pratiques concernant le réseau de Lecture Publique, et au catalogue en ligne, dans lequel sont référencés l'ensemble des documents à disposition des abonnés aux bibliothèques.

Le coût de réalisation de ce site est estimé à 12 000 € ; le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Général	50 %	6 000 €
DRAC	10 %	1 200 €
CDDRA	20 %	2 400 €
Autofinancement	20 %	2 400 €
Total	100 %	12 000 €

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », propose au conseil communautaire :

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 611 – MTR.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 611 – MTR.

6.2 Présentation du projet « Espace Numérique Médiathèque » et demande de subventions

(Rapporteur : M. Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », en date du 08 octobre 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », présente le projet d'Espace Numérique pour la Médiathèque.

L'espace numérique est un dispositif très important actuellement, puisqu'il permet de combattre la fracture numérique en mettant à disposition des utilisateurs de la Médiathèque des postes informatiques sur lesquels il est possible de surfer sur Internet, d'utiliser des logiciels de bureautique, mais aussi de se faire accompagner dans la découverte des différents outils, notamment du fait de la présence d'un agent spécialisé dans la formation et l'initiation à l'informatique. La création de l'Espace Numérique s'inscrit dans la même ligne que l'équipement des bibliothèques et points lecture du réseau en Points d'Accès Public à Internet.

L'Espace Numérique sera constitué de 18 postes informatiques (13 dans une salle dédiée à cet effet, permettant de recevoir des groupes, notamment groupes scolaires, et 5 disséminés dans la Médiathèque), d'un vidéoprojecteur, et d'un tableau blanc interactif, offrant ainsi toutes les conditions d'une salle de formation.

L'Espace Numérique ainsi créé sera labellisé Espace Public Numérique (EPN), label national, permettant d'inscrire l'équipement dans un dispositif large de coopération.

Le budget de réalisation d'un tel espace est estimé à 18 000 €, incluant le matériel décrit ci-dessus, ainsi qu'une prestation d'accompagnement à la réalisation de ce dispositif, clé de la réussite.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil général	40 %	7 200 €
DRAC	10 %	1 800 €
CDDRA	30 %	5 400 €
Autofinancement	20 %	3 600 €
Total	100 %	18 000 €

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », propose au conseil communautaire :

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 611 – MTR.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 611 – MTR.

6.3 Présentation du projet Atelier d'écriture et demande de subvention

(Rapporteur : M. Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », en date du 08 octobre 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », présente le projet d'Atelier d'écriture « Par noms et par mots ».

A l'automne 2013 ouvrira la Médiathèque. Pour permettre de préparer cette ouverture, inscrire la Médiathèque Intercommunale sur son territoire, il est proposé de mettre en place un atelier d'écriture à destination des scolaires (classes de CMI), accompagnés d'un intervenant spécialiste de l'animation de tels projets. Le récit ainsi créé, par 5 classes du territoire sera publié, le livre étant présenté lors de l'inauguration de la Médiathèque, et le texte lu par un groupe de lecteurs à voix haute le jour de l'inauguration.

Le coût de réalisation de cet atelier d'écriture est estimé à 5 800 € (prestations de l'intervenant, et coût de réalisation du livre).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil général	17,25 %	1 000 €
DRAC	17,25 %	1 000 €
Autofinancement	65,5 %	3 800 €
Total	100 %	5 800 €

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », propose au conseil communautaire :

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 61 I – MTR.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président à demander des subventions auprès des financeurs cités,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général 2013 article 61 I – MTR.

6.4 Avenants aux marchés de fourniture de documents pour la Lecture Publique

(Rapporteur : M. Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », en date du 05 septembre 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », explique que les marchés de fournitures des documents (CD, DVD, et ouvrages) pour la Médiathèque arrivent à échéance à la fin du mois d'octobre. Pour permettre de finaliser la constitution des collections, il est proposé de réaliser des avenants à ces marchés, pour les prolonger jusqu'à la fin de l'année 2012.

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Culturel et Lecture Publique », propose au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 au marché n°11FO0201 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°1 : Ouvrage pour la jeunesse de fictions et documentaires imprimés, Fictions et documentaires toutes disciplines en langue française et étrangère attribué à « DECITRE LIBRAIRIE »,

- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0202 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°2 : Ouvrage pour adultes de fictions et documentaires imprimés attribué à « DECITRE LIBRAIRIE »,
- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0203 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°3 : ouvrage de fictions et documentaires DVD attribué à « ADAV »,
- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0204 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°4 : documents musicaux numériques attribué à « GAM » S.A.S.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0201 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°1 : Ouvrage pour la jeunesse de fictions et documentaires imprimés, Fictions et documentaires toutes disciplines en langue française et étrangère attribué à « DECITRE LIBRAIRIE »,
- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0202 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°2 : Ouvrage pour adultes de fictions et documentaires imprimés attribué à « DECITRE LIBRAIRIE »,
- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0203 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°3 : ouvrage de fictions et documentaires DVD attribué à « ADAV »,
- l'avenant n°1 au marché n°IIFO0204 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés et numériques pour la Médiathèque communautaire de Le Grand-Lemps concernant le Lot n°4 : documents musicaux numériques attribué à « GAM » S.A.S.

7. Agriculture, Environnement et Gens du Voyage

7.1 Subvention à l'Association « Ecout'Agri »

(Rapporteur : M. Robert DOUILLET)

- Vu la demande de subvention présentée le 22 mai 2012 ;
- Vu l'avis favorable de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage » en date du 03 juillet 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », expose que l'association conduit des actions d'écoute et d'accompagnement en direction des exploitants agricoles en difficulté.

Etant donné que cette action contribue à maintenir sur le territoire de la communauté de communes une économie agricole dynamique,

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », propose au conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Ecout'Agri »,
- dit que cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Ecout'Agri »,
- dit que cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget principal.

7.2 Convention de financement de l'animation de la Réserve Naturelle de l'Étang du Grand-Lemps

(Rapporteur : M. Robert DOUILLET)

- Vu la présentation du rapport d'activité de la Réserve Naturelle du Grand-Lemps en commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage » en date du 27 mars 2012 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 octobre 2012 ;

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », expose que le patrimoine exceptionnel présent sur la Tourbière du Grand-Lemps à justifier son classement en réserve naturelle nationale depuis 1993 et son intégration au réseau des sites Natura 2000 français. Depuis 1994, l'État délègue la gestion de la réserve et de son périmètre de protection à AVENIR par conventions successives. AVENIR, association loi 1901, conservatoire des espaces naturels de l'Isère, est également opérateur animateur du document d'objectifs Natura 2000 concernant les communes de Bizannes, Burcin, Chabons, Colombe et Le Grand-Lemps.

L'étang du Grand-Lemps est l'une des zones humides les plus intéressantes de Rhône-Alpes. Ses trésors de nature sont longtemps restés totalement inaccessibles au grand public, aussi bien en raison de la fragilité de ces milieux naturels spécifiques que du foncier essentiellement privé.

Pour répondre au public désireux de découvrir la faune, la flore et le fonctionnement particulier de ce site, un aménagement pédagogique financé par l'Europe, l'État et le département de l'Isère a été réalisé par AVENIR et inauguré en septembre 2007 : le jardin de Tourbière. Cet équipement est positionné sur Chabons, dans le périmètre de protection, sur un secteur où l'impact de la fréquentation est moindre et le foncier maîtrisé par la collectivité.

Pour compléter cet aménagement orienté vers la découverte des habitats naturels, l'étang Balainières tout proche a été acheté par AVENIR et aménagé pour permettre en particulier la découverte de la faune du milieu aquatique. L'ensemble de ces deux équipements constitue un outil pédagogique unique en Isère. Sa vocation est de pouvoir accueillir notamment les scolaires dans un espace sécurisé aménagé et non contraint par les nécessaires restrictions réglementaires liées au cœur de la réserve naturelle.

Avec notamment le soutien de la CCBE sur la période 2009-2011, l'association AVENIR a développé la vocation pédagogique de ce site en complétant l'équipe de la réserve, constituée d'un seul conservateur, par un poste d'animateur pédagogique de pays à mi-temps. Cet agent salarié d'AVENIR a pour principale mission de proposer un programme d'animation sur l'année à destination du grand public et des scolaires et de veiller à l'entretien des ouvrages. La priorité est accordée aux établissements scolaires proches de la réserve. Le coût d'un tel poste à mi-temps est estimé à 20 000 €.

L'association AVENIR sollicite la communauté de communes de Bièvre Est pour le renouvellement de cette aide au financement de ce poste à raison de 8 000 € par an pendant trois ans 2012-2014.

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du Voyage », propose au conseil communautaire :

- d'attribuer à l'association AVENIR une subvention de 8 000 € pour permettre l'organisation d'actions de promotion touristique et pédagogiques notamment à destination des établissements scolaires de la communauté de communes de Bièvre Est,
- d'autoriser le Président à signer une convention avec AVENIR précisant l'utilisation de la subvention et engageant la communauté de communes de Bièvre Est et AVENIR pour une période de trois ans.
- dit que cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré, **le conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- d'attribuer à l'association AVENIR une subvention de 8 000 € pour permettre l'organisation d'actions de promotion touristique et pédagogiques notamment à destination des établissements scolaires de la communauté de communes de Bièvre Est,
- d'autoriser le Président à signer une convention avec AVENIR précisant l'utilisation de la subvention et engageant la communauté de communes de Bièvre Est et AVENIR pour une période de trois ans.
- dit que cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget principal.

8. Informations sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations communautaires

8.1 Décision du Président n°43/2012

Objet : Régie de recettes ponctuelles pour le Ticket culture.

Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le décret n°62-157 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010-0993 en date du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération du 13 décembre 2010 donnant délégation au Président de créer des régies en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis conforme du comptable assignataire ;

Décide

Article 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du centre socioculturel Lucie Aubrac à Le Grand Lempis.

Article 2 : Cette régie est installée au centre socio-culturel, 20 rue Joliot Curie - 38690 Le Grand-Lempis.

Article 3 : La régie encaisse les produits résultant des recettes réalisées au cours de manifestations ponctuelles organisées dans le cadre du ticket culture sur une période d'octobre à novembre de chaque année .

Article 4 : Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces ;
- chèques ;

elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances PIRZ.

Article 5 : Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur.

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 €.

Article 7 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur verse auprès du service comptabilité la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 9 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10: Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 11: Le Président et le comptable public assignataire de la communauté de communes de Bièvre-Est sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

8.2 Décision du Président n°44/2012

Objet : *Marché public d'achat de matériel pédagogique et de psychomotricité.*

Monsieur Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 29,
- Vu la délégation du conseil communautaire accordée au Président par délibération en date du 6 mai 2008,
- Vu la délibération n°2011-04-02 fixant la procédure interne pour les marchés à procédure adaptée,

Décide

La communauté de communes de Bièvre Est a lancé un appel d'offres envoyé à la publication le 12/06/2012 avec remise des plis le 10/07/2012 à 12h, pour un marché public d'achat.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60,00%
2-Délai de livraison	20,00%
3-Valeur technique	20,00%

L'ouverture des offres a été réalisée le 12 juillet 2012 à 11h 30 en présence de M. Roger VALTAT, Conseiller communautaire délégué à « Animation sociale », Mme Christine Grossein, Coordinatrice Petite Enfance et Mme Evelyne Szewczyk, Directrice des Services Techniques.

La commission "Animation sociale" s'est réunie le 6/09/2012 à 20h30, pour rendre un avis motivé, sous la présidence de M. Roger VALTAT.

3 sociétés ont répondu pour le lot N°1 : **Fourniture de matériel pour travaux manuels et créatifs**, 4 pour le lot N° 2 : **Matériels pédagogiques jeux et jouets pour 0-17 ans** et 4 pour le lot N°3: **Matériel pédagogiques de psychomotricité et jeux d'extérieur (0-17 ans)**.

Après analyse des offres nous avons :

LOT 1	Mémoire technique 20%	délais de livraison 20%	Prix 60%	TOTAL 100
Pichon	11	20	60	91
Wesco	11	5	45,95	61,95
Majolire/Majuscule	18	20	54,85	92,85
LOT 2				
Bourrelier	13	10	46,21	69,21
Pichon	11	20	60	91
Wesco	12	5	41,72	58,72
Majolire/Majuscule	18	20	48,10	86,10
LOT 3				
Bourrelier	12	10	35,10	57,10
Pichon	11	20	60	91
Wesco	19	5	43,95	67,95
Majolire/Majuscule	19	20	52,68	91,68

Vu l'analyse de l'offre ci-dessus et l'avis favorable de la commission Animation sociale

Le Président de la communauté de communes de Bièvre Est :

- **Décide de valider** l'offre de la société « Majolire » , pour les lots 1 et 3 et « Pichon » pour le lot 2.
- **Décide de signer** le marché à bon de commande d'une durée de 1 an renouvelable avec la société Majolire/Majuscule pour les lots 1 et 3 et le marché à bon de commande d'une durée de 1 an renouvelable avec la société Pichon pour le lot 2.

9. Questions diverses

9.1 Développement durable

9.1.1 Présentation - Défi « Familles à Énergie Positive »

M. François GUETAZ, Vice-président en charge de la commission « Développement durable », expose que depuis 2011, le Pays de Bièvre-Valloire et l'AGEDEN organisent sur le territoire le défi des familles à Énergies Positive. Le défi « Familles à Énergie Positive » a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, et conviviale.

Le principe consiste à former des équipes qui s'engagent à réduire leur consommation d'énergie par rapport à l'hiver précédent, par des gestes simple du quotidien et non par des investissements.

En moyenne, les participants ont économisé 200 € sur leur facture !

Le concours se déroulera du 1^{er} décembre 2012 au 30 avril 2013 ; la communauté de communes de Bièvre Est est actuellement à la recherche de nouveaux participants.

Il vous est proposé de rejoindre l'équipe des agents du territoire de Bièvre Est. Pour cela contacter M. Stéphane COLLET-BEILLON (spanc@cc-bievre-est.fr) agent en charge de ce dossier au sein de notre collectivité.

Inscriptions et informations sur le site internet : isere.familles-a-energie-positive.fr

9.2 Agriculture, Environnement et Gens du Voyage

9.2.1 Schéma Départemental des Gens du Voyage sédentarisés

M. Robert DOUILLET, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Environnement et Gens du voyage », informe les membres du conseil communautaire que l'État va lancer une réflexion sur le Schéma Départemental des Gens du Voyage sédentarisés.